

DECISION
de versement d'une aide à la cybersécurité
DARTHOU & FILS

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité adapter au règlement du dispositif aide à la transformation numérique signé le 6 juillet 2023,

VU la délibération n°5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise **DARTHOU & FILS** le 29 novembre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 3 février 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place un serveur intégrant diverses solutions (analyse des virus, etc.) pour le stockage en interne de ses données.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 21 868 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $10\,000 \times 50\% = 5\,000\,€$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise **DARTHOU & FILS**, dont le siège est situé au 6 rue Paul Claudel - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **DARTHOU & FILS**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 7 mars 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN